

Brioude

ORDURES MÉNAGÈRES

Une époque charnière pour le Sictom

Alors qu'il dressait le bilan de l'année 2019, le Sictom Issoire Brioude a évoqué les grands chantiers de 2021 et des années à venir.

■ « Au 1^{er} janvier 2024, la loi va obliger l'arrêt du dépôt de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères. » Pour aider les habitants à répondre à cette future obligation, le Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères (Sictom) Issoire Brioude, qui s'est réuni vendredi dans la salle polyvalente de Lempdes-sur-Allagnon, a fait le choix de miser sur le compostage.

12.366 composteurs individuels installés

À la fin l'année 2019, 12.366 composteurs individuels avaient été installés via le syndicat sur son territoire (29 % des foyers). De plus, 30 établissements ont été équipés et 78 composteurs partagés implantés. Et si les individuels ont à s'acquitter d'une somme modique (15 € pour un composteur de 320 L, 20 € pour 620 L), le nouveau président, Pierre Ravel, maire de Nonette-Orsonette, rappelait aux élus, comme un appel du pied, que les composteurs étaient gratuits pour les communes et fabriqués par des agents du Sictom avec du bois local.

Une donnée clef pour un



30 établissements ont été équipés de composteurs en 2019. (PHOTO D'ARCHIVES)

syndicat qui, quoi qu'il arrive, va devoir trouver des pistes d'économies pour les années à venir. « Le compostage, ce sera un levier incontournable, insistait Serge Batisse, le directeur. Il faut qu'on se l'impose. C'est une réelle piste d'économie : cela réduit la collecte, le trans-

port et la demande. »

Autre levier sur lequel le Sictom va agir pour limiter ses dépenses : la poursuite de la réorganisation des circuits de collecte. L'objectif final étant de passer à une seule collecte par semaine et par commune. Un changement qui ne pourra se faire qu'avec

une diminution des déchets fermentescibles.

Dans le cadre du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (Codec), des actions vont également se poursuivre, en plus du compostage : le travail avec des entreprises pour la gestion de leurs déchets et la poursuite du partenariat avec

la Ressourcerie d'Issoire.

Côté chantiers, le syndicat prévoit celui du nouveau siège du Sictom, à Cohade. Des travaux dont la première esquisse, comprenant l'achat des terrains et des locaux désaffectés où il sera implanté, est estimée à quelque 2,1 millions d'€. Il sera également question de la création de la déchetterie de Paulhaguet, pour un coût estimé à 150.000 €. Celle d'Ardes-sur-Couze devrait quant à elle avoir droit à des « investissements indispensables », selon le président.

Et pour la suite, Serge Batisse et Pierre Ravel précisent qu'ils « n'excluent rien ». La création d'autres déchetteries a été évoquée face à une utilisation en hausse de ces structures : environ 13,5 % d'augmentation du poids déposé entre 2018 et 2019 (26.309 tonnes).

Les deux hommes insistent également sur le fait que le Sictom va devoir entamer une réflexion globale autour de ses modes de financement : « On ne s'interdit rien, on verra quelle sera la meilleure piste à envisager. Mais quoi qu'il en soit, l'important, ce sera déjà de travailler sur le montant de la facture, en trouvant des pistes d'économies. Une fois que ce sera calé, on abordera le financement. »

PIERRE HÉBRARD

EN BREF

■ Cartons

En l'espace de deux ans, selon le directeur du Sictom, Serge Batisse, la filière de recyclage du carton s'est tout simplement effondrée sur toute l'Europe. « Au début, on vendait une tonne de carton 95 €. Aujourd'hui, nous avons de la chance d'avoir pu trouver une solution avec un prestataire qui nous les reprend gratuitement. Certaines collectivités sont obligées de payer... L'Europe est submergée par les cartons. » En cause ? La fermeture des frontières chinoises aux déchets carton de l'Europe, qui n'a pas les moyens suffisants pour tout traiter seule. Un manque à gagner pour le Sictom.

■ Poules

Le syndicat a voté l'attribution d'une aide à la commune de Sainte-Florine, pour une action de communication autour d'un projet mis en place par la municipalité : pour inciter la population à ne pas jeter les déchets alimentaires, la commune mettait à la disposition des participants disposant d'un jardin et d'un poulailler, deux poules pour 5 € chacune. Celles-ci pouvant éliminer des déchets alimentaires et fournir des œufs. Seule condition : bien traiter les poules. Les inscriptions se sont achevées fin septembre, mais la municipalité n'exclut pas de recommencer au printemps.

■ Verre

Le président et le directeur ont été interpellés par des élus concernant des problèmes dans la collecte du verre. « Depuis le début de la crise de la Covid-19, on doit être à douze mails par jours à notre prestataire en charge de la collecte, regrette Serge Batisse. On fait des relances pour que la société rattrape le retard accumulé. Les déchetteries, de fait, se sont retrouvées encombrées... » En attendant, le conseil a voté, vendredi, la relance de ce marché.

Attention, les consignes de tri vont changer d'ici l'été 2021

■ C'est une petite révolution que vont vivre les habitants du territoire du Sictom Issoire - Brioude d'ici l'été 2021. Davantage de déchets pourront être déposés dans les bacs bleus réservés au tri.

Un changement rendu possible par le recours de l'ensemble des structures de collecte du territoire du Valtom à un nouveau centre de tri des déchets recyclables. « Jusqu'à maintenant, le Sictom travaillait avec un centre d'Issoire, explique Serge Batisse, directeur. Aujourd'hui, on va



Une petite révolution s'annonce... (T. LINDAUER)

massifier l'ensemble des gisements des déchets destinés au tri vers un seul site. » Un site qui étendra donc le champ des produits amenés à être recyclés.

Papiers et emballages

La campagne de communication sera claire : « 100 % des papiers et des emballages vont dans le bac jaune » (le bac bleu sur le territoire du Sictom).

Dans les faits, une fois ce nouveau fonctionnement lancé, les habitants pour-

ront mettre dans le bac destiné au recyclage de nouveaux emballages métalliques (bouchons, capsules de café, couvercles, blisters, emballages de médicaments...) en plus de ceux déjà collectés (boîtes de conserves, aérosols, cannettes, tubes, barquettes en alu...). Davantage d'emballages plastiques seront également acceptés, en plus des flacons et bouteilles : pots de yaourt, boîtes, barquettes, sacs et films plastiques. S'ajoutent les emballages carton

(briques, cartonnettes et boîtes) et les papiers (journaux, publicités, magazine, livres, catalogues, cahier, enveloppes, sacs...).

Le Sictom donne également quelques conseils pour bien trier : ne pas laver les emballages mais bien les vider, ne pas les imbriquer, plier les cartons pour gagner de la place. Enfin, les objets n'étant ni emballage ni papier, les piles et batteries, le verre et le textile ne seront pas acceptés dans ces bacs. n

DEVIS GRATUIT

CASTOR-GRIMPEUR

ÉLAGAGE - ABATTAGE - TAILLE RAISONNÉE

ARBORISTE GRIMPEUR DIPLÔMÉ

Timothée Lesoil

4, place de l'École • 43360 LORLANGES

06 77 99 18 74 - www.castor-grimpeur.com

Chauffage Biomasse Écologique

SARL Janssen

Professionnels & Particuliers

Poêles et chaudières à pellets

Poêles à bois

GRANULÉS DE BOIS, ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES

Dépôt ouvert les samedis de 9h à 13h et sur rendez-vous

Le Bourg - 43230 CHASSAGNES

www.jansseneco.chauffage.fr - 07 60 36 56 67

POMMIER

Ambulances BRIVADOISES

Service COLIBRI

• Taxis • VSL • TPMR

*** 04 71 74 90 74**

1 Place de Paris - 43100 BRIOUDE

Communes de desserte : BRIOUDE | VIEILLE-BRIOUDE | FONTANES | LEMPDES-SUR-ALLAGNON